**Zeitschrift:** Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne

Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne

**Band:** 31 (1892)

Rubrik: Décembre 1891

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. <u>Voir Informations légales.</u>

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

**Download PDF:** 01.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Décret

23 déc. 1891.

# portant réduction du prix du sel.

## Le Grand Conseil du canton de Berne,

sur la proposition du Conseil-exécutif,

### décrète:

- Art. 1<sup>er</sup>. Le prix du sel, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1892, est de 15 centimes par kilogramme.
- Art. 2. Sera considérée comme sel, dans le sens de la loi du 4 mai 1798, toute substance contenant plus de 50  $^{0}/_{0}$  de chlorure de sodium.
- Art. 3. Le Conseil-exécutif établira les prescriptions nécessaires pour l'exploitation du commerce du sel.
  - Art. 4. Sont rapportés par le présent décret:
  - 1º Le décret du 25 janvier 1832;
  - 2º l'arrêté du 9 mars 1832;
  - 3º le décret du 14 janvier 1852;
  - 4º la circulaire du 19 janvier 1857;
  - 5° la circulaire du 12 novembre 1862;
  - 6º la circulaire du 17 juillet 1872.

Berne, le 23 décembre 1891.

Au nom du Grand Conseil: Le Président, C. SCHMID. Le Chancelier, BERGER.